

<p>Seconde Bac Pro</p>	<p style="text-align: center;">HISTOIRE Séquence II : Circulations, colonisations et révolutions (XVe-XVIIIe s.) Seconde partie : L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)</p>	<p>Fiche Prof</p>
------------------------	--	-------------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 7 : La diffusion des idées révolutionnaires en Europe.

Objectifs :

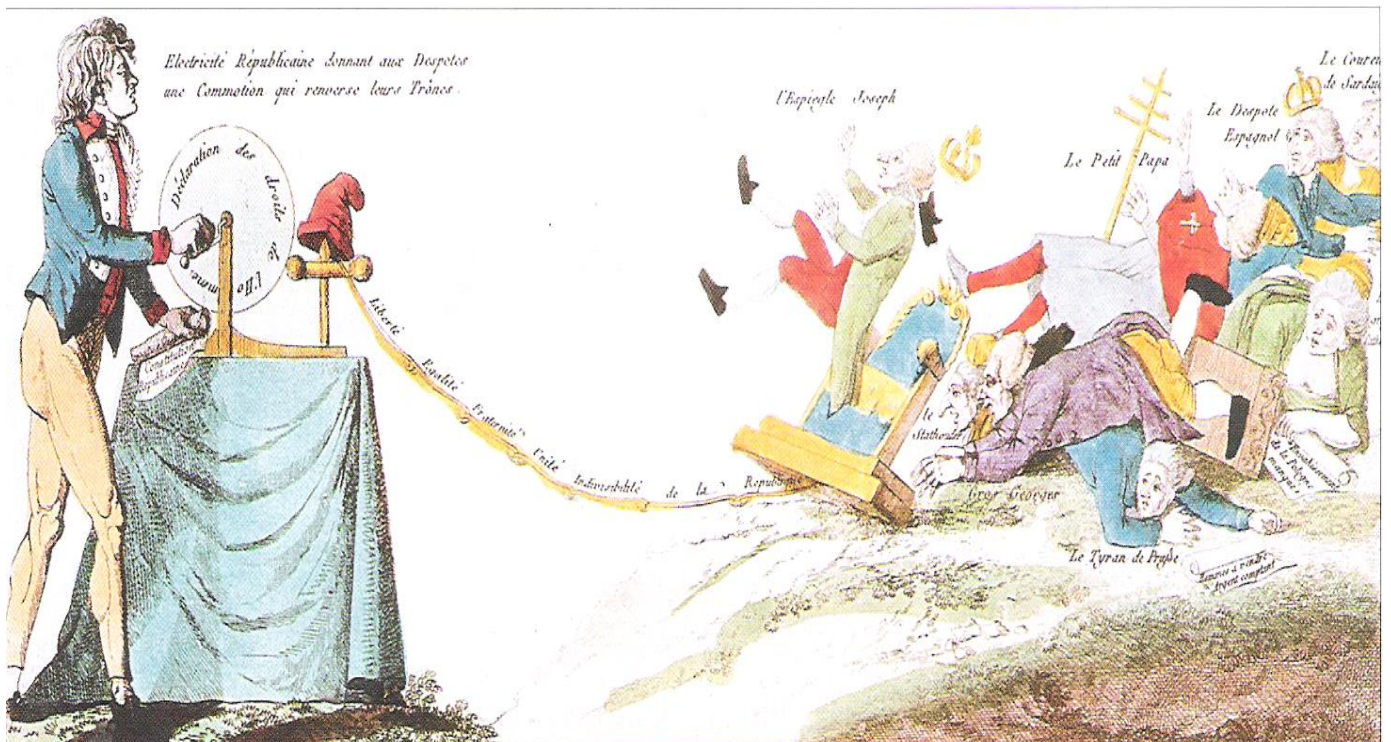
- Analyser comment les idées des Lumières et de la Révolution française se sont répandues en Europe.
- Étudier dans quelle mesure ces idées ont pesé sur la destinée des pays européens.

Au nom de son rêve de mission émancipatrice, la Révolution française a transformé l'Europe. Elle a redessiné les frontières, elle a agité socialement et politiquement l'ensemble du continent européen. Bien sûr, elle a plus agi sur des territoires limitrophes : les Pays-Bas autrichiens, l'espace germanique et notamment la Rhénanie, les cantons suisses et l'Italie. Tous ces pays ont été bouleversés dans leur intégrité territoriale et dans leurs institutions par le mouvement révolutionnaire.

Comment entre 1792 et 1815, les principes révolutionnaires se diffusent-ils auprès des peuples européens ?

I – L'écho révolutionnaire en Europe :

Document 1 : «La Chute en masse : ainsi l'étincelle électrique de la liberté, renversera tous les trônes des brigands couronnés». (Caricature de 1789.) Voir blog



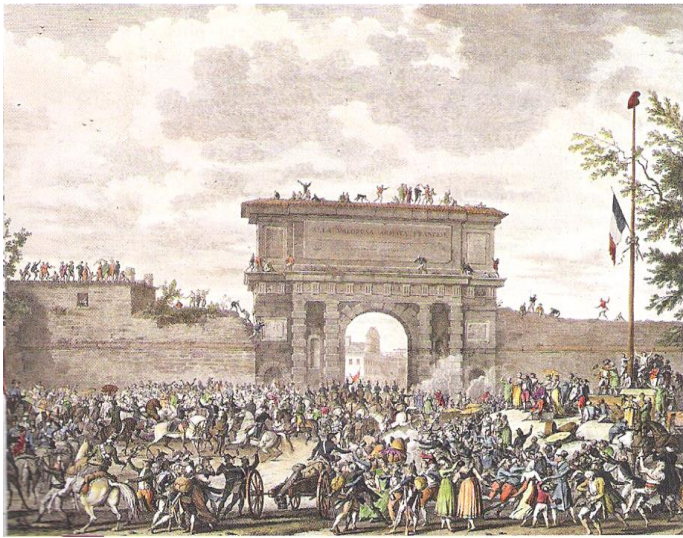
- 1) Que représente le personnage à gauche de la gravure ? Que fait-il ? Qui sont les autres ?
 - Le personnage à gauche de la caricature représente un **citoyen français** en pantalon : c'est un sans-culotte. On le reconnaît à son habit tricolore et au **bonnet phrygien** qu'il a posé devant lui, il tient dans sa main gauche une **constitution républicaine**.
 - Il manipule une machine à donner des impulsions électriques sur laquelle est indiquée «Déclaration des droits de l'homme».

- Cette **électricité républicaine donne aux despotes européens** « une commotion qui renverse leurs trônes » et l'on voit effectivement, sur la droite de la gravure, sept souverains européens et le pape (Pie VI) qui sont précipités par terre par l'étincelle électrique qui envoie vers eux les idées révolutionnaires et la devise républicaine : «liberté, égalité, fraternité».

II – L'Europe française :

Doc 2 : L'entrée des troupes françaises dans Milan, le 15 mai 1796. (voir blog)

Doc 3 : Le programme de la République dans les territoires occupés



« Dans les pays qui sont ou seront occupés par les armées de la République, les généraux proclameront sur le champ, au nom de la nation française, la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités établies, des impôts ou contributions existants, l'abolition de la dîme, de la féodalité, des droits seigneuriaux et généralement de tous les privilèges.

La nation française promet et s'engage de ne souscrire aucun traité, et de ne poser les armes qu'après affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la République sont entrées, qui aura adopté les principes de l'égalité et établi un gouvernement libre et populaire. »

Décret de la Convention, 15 décembre 1792.

2) Quels détails montrent l'accueil favorable fait aux troupes françaises par les Italiens (doc.2)

- Plusieurs détails **soulignent l'accueil favorable fait aux troupes françaises** à Milan en 1796.
- L'inscription portée sur la porte de la ville, le mât dressé sur la droite, coiffé d'un **bonnet phrygien** et orné d'un **drapeau tricolore**, et enfin de multiples signes de fraternisation, bras levés, embrassades, danses.

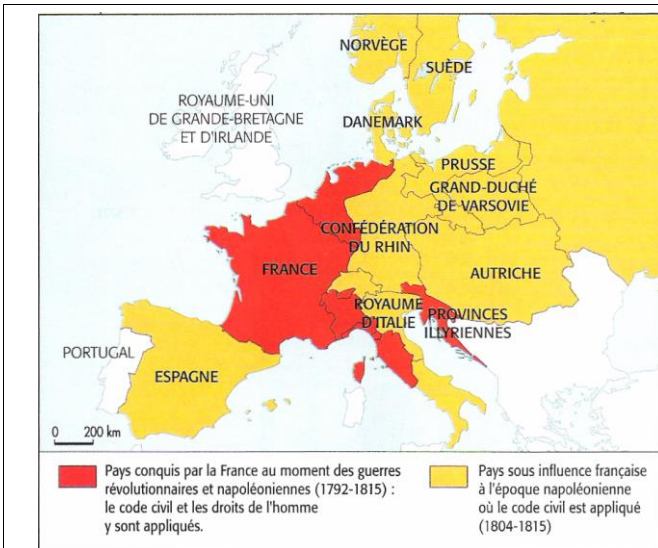
3) Quels principes la France veut-elle mettre en application dans les pays occupés (doc.3)

- Dans les pays occupés, la France veut mettre en application les grands principes de la Révolution française :
 - la mise en place de la souveraineté du peuple,
 - l'abolition de tous les privilèges
 - la proclamation de l'égalité entre tous les hommes peuplant les territoires dans lesquels sont entrées les troupes de la République.

III – L'Europe entre réaction et aspirations nationales :

Doc 4 : Le Code civil et sa diffusion (voir blog)

Doc 5 : Le témoignage d'un écrivain allemand : Goethe



Le Code civil est un recueil de lois achevé en 1804. Il unifie le droit français en reprenant une partie des grands principes de 1789. L'adoption de ces lois garantit l'application de l'essentiel des droits de l'homme.

Le plus grand génie littéraire de l'Allemagne, Goethe (1749-1832), traduit ici l'immense espérance des peuples européens, soumis au despotisme, à l'annonce du début de la Révolution française, et leur explosion de joie à l'arrivée des troupes françaises, libératrices des pays qu'elles occupaient. Puis il exprime leur amère déception quand les armées révolutionnaires se muent en instruments de conquête.

Tous les peuples opprimés ne tournaient-ils pas leurs regards vers la capitale du monde (Paris) ? Et nous, qui étions voisins, nous fûmes les premiers animés de cette flamme vive. La guerre commença, et les Français en bataillons armés s'approchèrent mais ils parurent apporter le don de l'amitié. L'effet répondit d'abord à cette apparence ; tous avaient l'âme élevée ; ils plantèrent gaiement les arbres rians de la liberté, nous promettant de ne pas envahir nos possessions ni le droit de nous régir nous-mêmes. Mais bientôt le ciel se noircit ; une race d'hommes pervers, indigne d'être l'instrument du bien, disputa les fruits de la domination. Ils se massacrèrent entre eux, opprimèrent les peuples voisins, leurs frères nouveaux, et leur envoyèrent des essaims d'hommes rapaces. Alors le chagrin et le courroux s'emparèrent des âmes les plus tranquilles ; nous n'eûmes tous que la seule pensée, et nous fîmes tous le serment de venger ces outrages nombreux et la perte amère d'une espérance doublement trompée.

Goethe, (1749-1832) *Hermann et Dorothee*, 1797

4) Dans quels pays le Code civil a-t-il été appliqué à la fin de la Révolution ?

- À la fin de la Révolution le Code civil de Napoléon I^{er} a été appliqué dans de nombreux pays de l'Europe actuelle : Espagne, Italie, Benelux (Belgique/Pays-Bas/Luxembourg), Allemagne, Pologne, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Autriche,... ainsi qu'en Russie et en Suisse.

5) Dégagez, selon Goethe, les étapes de l'accueil de la Révolution française en Allemagne entre 1792 et 1797 (Doc. 5) ?

- **Après l'écho enthousiaste** de la Révolution à Paris (L1-3) puis l'arrivée de soldats de la liberté (1792) (L3-9), c'est la **domination brutale** (L9-14) puis la **révolte** contre l'occupation française (1795). (L14...)
- La *France a fait naître des sentiments nationaux* de deux façons.
- D'une part, par les principes d'égalité entre tous les hommes et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, elle a pu faire naître chez des peuples soumis à une puissance étrangère un **désir d'indépendance**. Ce peut être le cas des Italiens qui en avaient assez de la présence autrichienne.
- Mais d'autre part, par une présence trop longue et par des pillages, elle a pu aussi cristalliser contre elle des populations alors réunies par un sentiment national contre le nouvel envahisseur.

Mise en relation des documents

Les droits de l'Homme de la Déclaration de 1789 sont conçus comme un principe universel :

Dans l'esprit des révolutionnaires, ils doivent s'appliquer à tout Homme et en tout pays. L'article 1 de la Déclaration de 1789, précise bien que « tous les hommes naissent libres et égaux en droits » et pas seulement les Français. Napoléon Bonaparte fit rédiger le Code civil (1804), un recueil qui transcrivait sous forme de lois les principes des droits de l'homme. Ces lois sont, pour la plupart encore en vigueur aujourd'hui en France.

La diffusion hors de France :

Les droits de l'homme ont été appliqués dans certains États européens au lendemain de la Révolution (1792-1815). Les lois du Code civil ont ainsi été imposées dans les États conquis par la France. Cette diffusion ne fut toutefois ni universelle ni permanente.

Les limites de l'application des droits de l'Homme :

En France : dès 1789, certains groupes ont été exclus de ces droits qui se disaient universels : les femmes et les esclaves (aboli sous la Révolution (1794), l'esclavage est à nouveau autorisé en 1802 avant d'être définitivement abolie en 1848).

En Europe : après la chute de l'Empire napoléonien en 1815, les pays conquis depuis 1792 redeviennent indépendants. Certains d'entre eux maintiennent alors l'application du Code civil et à travers lui des principes des droits de l'homme. D'autres y renoncent. Ce n'est que par la suite, et progressivement, que les droits de l'homme sont reconnus et appliqués dans toute l'Europe et au-delà.

Aujourd'hui, si la majorité des pays dans le monde ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'Homme, (ONU) son application en revanche reste très imparfaite.

Principe universel : règle générale valable pour tous les hommes en tout lieu.

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : Liberté de chaque peuple à choisir son destin, notamment l'État dans lequel il veut vivre.

Code civil : compilation de lois et règles régissant les matières du droit civil.

Écrire pour retenir : Recopiez et complétez les phrases suivantes.

- On peut dire que les droits de l'homme sont des principes universels car...
- Toutefois, leur application présente certaines limites...

- **On peut dire que les droits de l'Homme sont des principes universels car ils sont censés s'appliquer dans tous les pays et à tous les hommes.**
- Toutefois leur application présente certaines limites : même si presque tous les pays ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans de nombreux pays les droits de l'homme sont encore bafoués. Même en France des discriminations subsistent.